



**Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du Mardi 27 Février 2024**

Etaient présents :

Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
Messieurs Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint
Messieurs Patrice DOYEN, Hubert JOSSIER, Philippe FERLET, Alain GORNEAU,
Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIOT
Mesdames Laurence RENVOYÉ, Marie-France DAGUIN, Viviane ROUSSEL, Ismérie BRUNAT

Absents :

Monsieur Hervé CYGANKO, pouvoir à M. Stéphane BOQUANT
Madame Nathalie LAMBERT, pouvoir à Mme Laurence RENVOYÉ

La séance se déroule dans la Salle du Conseil, dans les conditions habituelles, la séance débute à 18 h 45.

Après avoir constaté le quorum, les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 7 Décembre 2023.

Madame Ismérie BRUNAT est nommée secrétaire de séance.

En avant-propos, Monsieur le Maire informe que suite à la refonte de la Commission de la Communication, l'équipe se compose maintenant de 14 membres.

Cette équipe a souhaité que soit totalement revu le mode de communication des informations communales auprès des administrés et souhaite amplifier et améliorer l'image de CHAILLEY.

Plusieurs pistes ont été explorées :

Le Tambour restera le support papier nécessaire pour informer les administrés notamment ceux qui n'ont pas accès au numérique ;

Le site de la Commune sera allégé de certaines pages et restera le support de communication de toutes les informations administratives ;

Développer l'image de CHAILLEY sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, X...) par la diffusion de films et de reportages sur l'histoire, l'identité, l'actualité de la Commune ;

Enfin Panneau Pocket, évoqué plus loin, dans le présent procès-verbal.

Les panneaux d'affichage seront donc de fait, petit à petit, abandonnés.

Samuel présente aux Conseillers un petit film de sa production pour montrer ce que pourrait être la nouvelle façon de communiquer sur les réseaux sociaux.

Une discussion s'instaure et le Conseil Municipal, dans sa majorité, émet un avis favorable à ces projets.

Après avoir remercié Samuel pour sa démonstration, Monsieur le Maire aborde les points qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour.

Sinistre au Secrétariat de Mairie

Lundi 19 Février, le Secrétariat a subi un dégât des eaux, dû à une fuite du WC situé à l'étage. Les dégâts sont importants, (téléphonie, meubles, plafonds...). Heureusement, le matériel informatique a pu être sauvé en partie. Les devis sollicités seront transmis à l'assurance.

La mise en place d'un déshumidificateur loué par la Société DUC pour la Commune va permettre d'assécher les murs et plafonds, le Secrétariat a donc été réinstallé momentanément avant que les travaux ne soient effectués.

Les Conseillers prennent acte et autorisent le Maire à engager les dépenses rendues nécessaires.

Renouvellement de la convention de mutualisation de la Police Municipale

La convention triennale arrive à échéance en Septembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle les avantages d'adhérer à ce service qui intervient sur le territoire de la Commune, dans tous les domaines permettant de garantir la sécurité, le respect de la loi et la prévention auprès des administrés.

Une discussion s'instaure sur la nécessité de ce service qui sanctionne les habitants eux-mêmes. Monsieur le Maire rappelle que la règle doit être la même pour tout le monde et que l'intervention de la Police Municipale s'intègre totalement dans les attentes de la Municipalité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident de renouveler la convention de mutualisation de la Police Municipale de SAINT-FLORENTIN ;*
- *Autorisent le Maire à inscrire la dépense au budget des 3 prochaines années et à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

Vente des tables

Monsieur le Maire informe que suite à leur renouvellement, les anciennes tables de la Salle des Fêtes et de la Salle des Colchiques vont être mises en vente.

Les anciennes tables de la salle des fêtes seront mises en vente au prix de 10 € l'unité.

Les tables plus récentes seront mises en vente au prix de 12 € l'unité.

Étant précisé qu'elles peuvent être vendues par lot de 2 ou de 5 unités.

Elles seront proposées sur un site auquel adhère la Commune, qui met en relation des vendeurs et des acheteurs via une procédure d'enchère organisée (AGORA STORE).

Les membres du Conseil prennent acte et autorisent le Maire à en poursuivre l'exécution.

Monsieur le Maire développe ensuite l'ordre du jour du Conseil.

Voyage scolaire

La Classe de CM1 CM2 a l'opportunité de pouvoir faire une classe découverte ayant pour thème : Astronomie au centre de Vacoline à ALLEVARD (38).

Ce séjour concernerait les 20 élèves de la classe (dont 10 de CHAILLEY) et se déroulerait du 10 au 14 Juin 2024.

Le coût global du séjour est de 10 765 € soit 538,25 €/enfant.
Gratuité pour les 2 accompagnateurs.

Sur proposition des Maires du RPI et des membres de la Commission des Écoles qui ont étudié le financement,

les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- *De fixer à 250 €/enfant par participation de la Commune pour les enfants de CHAILLEY qui sera versé à la Coopérative Scolaire de CHAILLEY à l'issue du voyage sur justificatif de la participation des enfants de CHAILLEY ;*
- *Prennent acte de la gratuité du séjour pour les 2 accompagnateurs ;*
- *Laissent au corps enseignant la décision de la répartition restant à charge pour la Coopérative Scolaire et les parents ;*
- *Mandatent le Maire pour inscrire la dépense au budget et pour en poursuivre l'exécution.*

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur FERLET, Conseiller Municipal, et Président qui rappelle que suite à la dissolution de l'Association les Amis du Vaudevanne, le compte vient d'être clôturé et le solde partagé entre les Écoles et la Crèche pour une somme de 3 200 € chacune.

Monsieur le Maire dit qu'une remise officielle sera prochainement organisée.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avancement du projet de regroupement de la Commune de SORMERY avec le RPI et des modifications qui interviendront sur l'organisation du transport scolaire.

Nouvelle requête de Yonne Nature Environnement à l'encontre de Monsieur le Maire qui a accordé le Permis de Construire à la Société DUC

En ce début d'année, le Tribunal Administratif nous informe d'une nouvelle requête de Yonne Nature Environnement contestant le Permis de Construire délivré à la Société DUC.

Le conseil juridique de la Commune a été sollicité pour défendre la Commune, la production d'un nouveau mémoire s'élève à la somme de 3 360 € TTC, portant à 10 800 € le montant de la dépense engagée pour défendre la Commune.

Monsieur le Maire informe que le Tribunal Administratif a récemment débouté l'association.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- *De poursuivre la défense de la Commune ;*
- *Autorisent le Maire à inscrire la dépense au budget et à en poursuivre l'exécution.*

Monsieur le Maire informe que le dossier portant sur la contestation du PLU doit être présenté à l'audience du 7 Mars à DIJON.

Prime du Pouvoir d'achat

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité que les 2 agents administratifs présentes assistent à la discussion.

Monsieur le Maire informe que par décret 2023-1006 du 31 Octobre 2023, il est créé une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale qui a pour objet d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

Considérant que le projet recueille l'avis favorable du Comité social Territorial,
Sur proposition du Maire, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- *Le versement de la prime dans son intégralité, soit :*
 - pour salaire inf ou égal à 23 700 €/an = 800 €*
 - pour un salaire entre 23 701 et 27 300 € = 700 €*
 - calculé au prorata du temps de travail*
- *Disent que la prime sera allouée à tous les agents de la Collectivité ;*
- *Décident d'appliquer le montant maximum de la prime qui sera notifié à chaque agent par arrêté ;*
- *Autorisent le Maire à inscrire la dépense au budget et à en poursuivre l'exécution.*

Tableau récapitulatif des postes ouverts au sein de la Collectivité et ouverture de Postes

En préambule, Monsieur le Maire informe que Marie-Claude a officiellement fait valoir ses droits à la retraite et qu'une petite cérémonie sera prochainement organisée en son honneur.

Il informe de l'embauche d'Olivia ROBINSON qui occupera 3 postes : celui d'agent postal communal, celui d'agent en charge de l'animation de la Bibliothèque, et celui d'agent en charge de la surveillance des temps périscolaires et de la partie administrative f de la Commission de la Communication.

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux horaires de l'Agence Postale qui seront diffusés sur les supports existants, tels qu'ils peuvent se résumer :

Lundi	9 h 00 à 12 h 00	et 13 h 30 à 16 h 15
Mardi	9 h 00 à 12 h 00	
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00	
Vendredi	9 h 00 à 12 h 00	et 13 h 30 à 16 h 15
Samedi	9 h 00 à 12 h 00	

Monsieur le Maire et Madame BRUNAT insistent sur la nécessité pour les utilisateurs du service postal de se plier à quelques contraintes, notamment celle de présenter sa pièce d'identité qui reste De toute façon une action **OBLIGATOIRE pour chaque opération**.

Monsieur le Maire informe que comme l'an passé, il fait appel à l'ESAP, à raison de 5 fois dans l'année pour 2 ou 3 jours (610 €/jour), soit une dépense annuelle d'environ 9 500 € pour l'entretien des voies, trottoirs et cimetière.

Monsieur le Maire informe qu'il réalise en ce moment les entretiens individuels et qu'il met en place les Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) au profit des agents de la Collectivité.

Enfin, il donne lecture du tableau des emplois ouverts sur le territoire de la Commune et évoque la loi visant à revaloriser le métier de Secrétaire de Mairie. Monsieur BOQUANT précise la complexité du métier et les difficultés de recrutement qui ont conduit l'État à repenser la qualification des agents.

C'est donc la fonction de Secrétaire Général de Mairie qui peut être ouverte au sein des Collectivités.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Sur avis du Comité Social Territorial ;*
- *Décident d'ouvrir 2 postes de Secrétaire Général de Mairie ;*
- *Ouvert pour des agents titulaires de la fonction publique ;*
- *A temps complet ;*
- *Autorisent le Maire à en poursuivre l'exécution.*

Gratification de stage

La Commune est sollicitée pour l'accueil de stagiaires qui doivent effectuer un stage immersion dans la vie professionnelle :

- 1 jeune fille qui a fait un stage du 22 au 26 Janvier et $\frac{3}{4}$ h/jour pour le périscolaire, soit 3 h
- 1 jeune homme qui doit faire un stage du 13 au 31 Mai et 1 h $\frac{3}{4}$ /jour pour le périscolaire, soit 14 h

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident l'accorder la gratification habituellement prévue à savoir 80 €/semaine aux stagiaires ;*
- *Disent que l'indemnité ne pourra pas être inférieure à 20 € quelque soit le temps de formation et/ou d'apprentissage consacré auprès des services communaux ;*
- *Disent que cette décision s'applique aux gratifications accordées à compter de ce jour ;*
- *Autorisent le Maire à inscrire la dépense au budget et à en poursuivre l'exécution.*

Panneau Pocket

Madame Laurence RENVOYÉ explique le fonctionnement de l'application Panneau Pocket, entièrement gratuite pour l'utilisateur et qui permet d'avoir une information immédiate sur la vie du village, une manifestation, une coupure d'eau ou autre...

Elle informe du coût de la mise en place de cette application pour la Commune, à savoir :

Pour un an	le prix de l'abonnement	:	180 €
Pour 2 ans	le prix de l'abonnement	:	360 €
Pour 3 ans	le prix de l'abonnement	:	540 €

L'administration du site nécessite de nommer une personne et 2 ou 3 autres rédacteurs ou valideurs.

Madame RENVOYÉ accepte d'être administrateur principal, mais aucun membre du Conseil ne souhaite occuper le poste de rédacteur ou de valideur.

D'un commun accord, les membres décident de reporter le sujet au prochain Conseil.

Arrêté relatif à l'entretien de la voirie, à l'égavage, et à l'entretien des trottoirs

Suite au modèle qui a été soumis à leur approbation, les membres du Conseil, à la majorité (une abstention), souhaitent que l'arrêté soit pris sur le territoire de la Commune de CHAILLEY, et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

Chasse aux Oeufs 2024

La désormais traditionnelle Chasse aux Oeufs se déroulera aux abords de la Chapelle le Dimanche 31 Mars 2024.

Monsieur FERLET intervient et fait observer que le Club des Colchiques a souhaité participer à l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire dit que la Chasse aux Oeufs est traditionnellement organisée par la Commission des Écoles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- *Autorisent la manifestation ;*
- *Fixent le prix de la participation à 2 € par enfant ;*
- *Ouvrent la manifestation aux enfants des Écoles de CHAILLEY.*

Zone d'accélération de production des énergies renouvelables

Monsieur le Maire dit que 100 Communes du Département ont déjà délibéré pour identifier sur leur territoire des espaces favorables à l'accueil d'installations de production des énergies renouvelables.

Que ces zones doivent être intégrées à une carte établie pour l'ensemble du Département. Carte soumise au comité régional de l'énergie qui déterminera si les zones d'accélération identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de la politique énergétique.

Parallèlement, le SDEY vient de mettre en ligne le cadastre solaire, permettant de mettre en évidence les ensoleillements sur tous les territoires.

Il s'avère que concernant CHAILLEY, la plupart des maisons qui pourraient porter des panneaux solaires sont situés à la vue du domaine public.

Or le PLU précise que les panneaux solaires sont autorisés, s'ils ne sont pas visibles du domaine public, et s'ils sont intégrés à la toiture.

Sur proposition de Monsieur le Maire, qui a eu l'occasion d'échanger à ce propos et qui précise qu'il peut être proposé des terrains qui n'appartiennent pas forcément à la Commune,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité

- *Décident que la piste de l'aérodrome privé de CHAILLEY pourrait être désignée comme espace favorable à l'accueil d'installations de production des énergies renouvelables ;*
- *Disent qu'à l'issue de la procédure contre le PLU actuellement en cour auprès du Tribunal, il conviendra d'envisager la révision dudit PLU, pour qu'il soit en conformité avec les nouvelles mesures permettant de développer les panneaux solaires ;*
- *Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.*

Prise en charge des factures d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du Budget en dehors des Restes à Réaliser

Les membres du Conseil, à l'unanimité, mandatent le Maire pour prendre les délibérations nécessaires à la prise en charge des factures d'investissement entre le 1^{er} Janvier et la date du vote du Budget dans le cadre d'un crédit qui ne pourra pas dépasser les 15 000 €.

Messieurs Philippe FERLET et Patrice DOYEN sont nommés pour participer aux opérations du Budget (Comptes administratifs 2023 et préparation du Budget Primitif 2024)

Monsieur BOQUANT informe les membres du Conseil :

Curage Fossé du Ruet

Un devis a été sollicité pour envisager le curage du Fossé du Ruet qui déborde dans la propriété de Monsieur MULLER dans les périodes de fortes pluies. Le montant de la dépense est de 760 €.

L'entreprise De Lima ayant été appelée en urgence lors du dernier épisode pluvieux pour évacuer vers les terrains qui bordent le CD 112 ;

Pose d'un caoutchouc

Pour éviter que les chats n'entrent dans le hangar communal, il est proposé la pose d'un caoutchouc au bord des portes.

Le montant du devis est de 680,40 €.

Travaux isolation 53 Bis Grande rue

Nécessité de prévoir une isolation de la façade du logement sis 53 Bis Grande Rue, au-dessus du Salon de Coiffure et de prévoir une ventilation par VMC.

Les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident de faire réaliser les travaux d'isolation ;*
- *Votent un budget à hauteur de 5 000 € pour la réalisation de cette opération ;*
- *Mandatent le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux pour signer le devis et en poursuivre l'exécution.*

Travaux de réhabilitation Mairie- École

Monsieur BOQUANT informe des démarches entreprises pour obtenir les subventions attendues.

En théorie, les 80 % de subvention devraient être atteints si l'on tient compte

- Sub Fond Vert à hauteur normalement de 30 %
- Sub Village sur partie Mairie plafonnée à 80 000 € 30 %
- Département sur la partie École pour 30 %
- Sub DETR à hauteur de 20 %

Toutefois, les accords de subvention sont subordonnés à certaines obligations, notamment celles relatives au dossier d'accessibilité voté en 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

1/ Décident de finaliser les menus travaux prévus au dossier d'accessibilité et permettront la rédaction des attestations de fin de travaux.

Mandatent le Maire, ou l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution.

Mandatent le Maire pour inscrire la dépense au budget dans le cadre d'un budget fixé à 20 000 €.

2/ Prennent acte que les Conseils Municipaux et mariages seront désormais organisés dans la Salle de la Fontaine, l'actuelle Salle du Conseil n'étant pas accessible aux personnes en situation de handicap.

Autorisent, qu'à titre exceptionnel, l'actuelle Salle de Classe située au rez-de-chaussée de la Mairie soit aménagée ponctuellement pour les mariages et réunions du Conseil Municipal.

Mandatent le Maire pour solliciter l'avis du Procureur de la République et en poursuivre l'exécution.

3/ Prennent acte que certains travaux devront faire l'objet d'une dérogation à l'agenda d'accessibilité (Salle des Fêtes, Chapelle, Terrain de Foot,..) rendant les locaux inaccessibles.

Ralentissements de la Grande Rue et aux entrées du Village

Monsieur GORNEAU fait un bilan de la mise en place des essais visant à ralentir le trafic aux entrées du village et des remontées particulièrement agressives que les Services Municipaux ont dû essuyer.

Les K16 abîmés ont donc été remplacés par la Commune (coût 700 €).

Les récentes informations du Département et une prochaine réunion de la Commission des Travaux orientera le projet vers la pose de coussins berlinois ou dos d'âne pour lesquels une proposition sera présentée lors d'un prochain Conseil.

Mise en sens interdit de la Rue de l'Étoile

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par des habitants riverains qui disent ne pas avoir été informés de la modification intervenue Rue de l'Étoile et qui font part des difficultés rencontrées dans la mise en place de cette décision.

Bien que l'objet de la présente réunion ne s'y prête pas, une discussion s'engage pour définir les conditions de l'application de cette décision de mettre en sens interdit la Rue de l'Étoile.

Les membres de la Commission des Travaux sont missionnés pour déterminer la signalisation à prévoir pour satisfaire les riverains.

Démolition bâtiment Juvanon

Monsieur le Maire informe que les travaux de démolition sont en cours et pratiquement terminés dans les conditions prévues au projet.

Les membres du Conseil sont informés qu'un huissier est venu dresser un PV général du chantier avant travaux (coût- 400 €).

Le projet d'enfouir les réseaux a été abandonné, Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme sont donc mandatés pour annuler le devis déjà signé.

Remplacement battant de cloche Église

Suite à la maintenance annuelle sur les cloches de l'Église effectuée par l'entreprise Bodet, et au constat d'une usure avancée aux points de frappe des boules,

Sur proposition de la Commission des Travaux,

Les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *Décident de faire réparer les battants de cloches 1 et 3 ;*
- *Mandatent le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution et inscrire la dépense au budget à hauteur de 3 500 € TTC.*

Délibération autorisant le Maire à signer les conventions financières du SDEY concernant les travaux de toute nature sur le territoire de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré la compétence éclairage public au SDEY. Les travaux sur le territoire de la Commune font l'objet d'une convention qui définit les répartitions financières, conformément aux règles de la comptabilité publique qui prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblées et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- *D'accepter le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention ;*
- *D'autoriser le Maire à signer les conventions financières concernant les travaux de toute nature sur le territoire de la Commune de CHAILLEY lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 20 000 €.*

Avis d'enquête publique

Les membres du Conseil sont informés que suite à l'étude BAC, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du captage de la Source du VAUDEVANNE se déroulera du 25 Mars au 29 Avril 2024.

Des permanences sont prévues en Mairie les Lundi 25 Mars, Vendredi 12 Avril et Lundi 29 Avril.

Mme Sylvie LAFORGE a été nommée en qualité de commissaire enquêteur.

Elections Européennes le 9 Juin 2024

Il est rappelé aux membres du Conseil que les Élections Européennes se dérouleront le 9 Juin 2024, et que la présence des Élus est souhaitée pour la tenue des bureaux de vote.

Accès au numérique

Suite aux récentes réunions de la Communauté de Communes, le constat est que 16 M de français sont éloignés du numérique, que cette situation creuse les inégalités, et que plus d'un français sur 2 est en difficulté face aux démarches administratives en ligne.

Il est rappelé que les Maisons du Numérique, le Bus France Services restent des moyens aidés pour accéder au numérique.

Projet alimentaire territoriaux

De la même façon, lors de ces réunions, il a été abordé la structuration et la consolidation des filières dans les territoires, le rapprochement de l'offre et de la demande alimentaire, le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, la contribution de l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles.

Certains territoires se sont déjà engagés dans ces projets alimentaires territoriaux (PAT).

Bus Protection Maternelle et Infantile

Les membres du Conseil sont informés qu'à compter du mois d'Avril, le Bus de la PMI déploie une politique de santé publique dans une logique de proximité et sera sur CHAILLEY le 2^e jeudi de chaque mois.

Cours de peinture

Les membres du Conseil prennent acte que les cours de peinture animés par Sophie ont pris fin depuis le 14 Février, et donnent leur accord pour que le groupe des adultes se retrouve régulièrement pour partager dans la salle Boin.

Association de scoutisme

Monsieur le Maire est mandaté pour prendre contact et donner suite à la demande de l'association de scoutisme qui recherche un terrain pour leur camp national au mois d'Août 2024 pouvant accueillir environ 800 personnes.

Festival Othe Armance

Les membres du Conseil, à l'unanimité, émettent un avis défavorable à l'accueil du Festival Othe Armance.

Action sécurité routière seniors

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'accueil de cette action sur le territoire et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers.

Monsieur JOSSIER informe que dans le cadre des travaux de terrassement prévus par l'entreprise DUC, les routes seront particulièrement boueuses, il s'en excuse.

Monsieur MARGUENAT souhaite savoir qui a engagé l'abattage des pommiers au plan d'eau. Monsieur le Maire informe que la Commune a prêté la main mais que les frais sont à la charge exclusive de l'entreprise. L'aide de la Commune étant largement compensée par l'entraide apportée par l'usine.

Monsieur MARGUENAT intervient pour informer qu'une coupe a été totalement massacrée par les entreprises qui travaillent en forêt.

Monsieur JOSSIER informe s'être rapproché de l'ONF qui malheureusement ne pourra pas faire grand-chose faute de moyens humains.

Monsieur le Maire informe qu'il constatera sur place et qu'un courrier suivra.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,
pour être affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56
de la loi du 5 Août 1884
À CHAILLEY, le 28 Février 2024

 